

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

413^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 juillet 2011, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Est absent : M. Gilbert Tremblay, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. **Prière**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2011-07-195 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. **Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 6 juin 2011**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2011-07-196 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance extraordinaire et la séance ordinaire du 6 juin 2011 sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

4. **Affaires découlant des procès-verbaux précédents**

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant la rencontre qu'il a eue avec le comité d'aqueduc de la municipalité de Batiscan et le directeur général de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade suite à une facturation d'achat d'eau.

5. **Informations générales**

5.1 : **Statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique.

6. Correspondance

Aucune correspondance.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2011-07-197 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 263 284,52 \$.

Liste des comptes payés	151 190,48 \$;
Liste des comptes à payer	71 101,83 \$;
Liste des salaires	40 992,21 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

Ce sujet est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

7.3 : Avis de motion au règlement numéro 2011-313 décrétant un emprunt de 160 000 \$ pour l'acquisition d'un camion-citerne usagé (transporteur d'eau) pour combattre les incendies

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 2011-313 décrétant un emprunt de 160 000 \$ pour l'acquisition d'un camion-citerne usagé (transporteur d'eau) pour combattre les incendies.

7.4 : Convention de travail du directeur général et secrétaire-trésorier

Ce sujet est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

7.5 : Servitude

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait installer un tuyau d'aqueduc dans la rivière Sainte-Anne près du pont enjambant la rivière Sainte-Anne en 2009;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité était dans l'obligation d'installer du tuyau d'aqueduc sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT QU'un plan de localisation et un rapport d'évaluation ont été faits par des firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE l'étude démontre que la valeur de la servitude est de 4 872 \$;

2011-07-198 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter le montant de 4 872 \$ à verser au propriétaire dudit terrain comme servitude;

QUE ce montant soit versé dans l'année financière 2012 soit en janvier de l'année;

QUE le notaire Joscelin Bélanger soit autorisé à préparer les documents nécessaires datés de janvier 2012 ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents à cet effet et d'accepter tout changement jugé opportun.

Adoptée.

8. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : arbres manoir Madeleine-de-Verchères.

9. Aréna

9.1 : Ouverture de poste (aréna et autres)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2011-06-176, la municipalité a ouvert deux postes pour du travail à l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE ces deux postes seront affichés à l'interne jusqu'au 11 juillet 2011, à 16 heures;

CONSIDÉRANT QUE le poste de superviseure/cuisinière pour le restaurant de l'aréna a été comblé suite à la candidature d'une employée de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'advenant que le poste de préposé à la glace, à l'entretien et au pro-shop ainsi que l'entretien ménager, brigadier scolaire ne soit pas comblé par l'affichage interne;

2011-07-199 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à faire parvenir une offre d'emploi par circulaire à toute la population de Sainte-Anne-de-la-Pérade et les candidats et candidates auront jusqu'au 29 juillet 2011, 16 heures pour déposer leur candidature.

Adoptée.

9.2 : Convention de location de glace

Par la résolution numéro 2011-05-132, le maire et le directeur général avaient été autorisés à signer le protocole d'entente avec le nouveau Club de hockey senior qui jouera à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

9.3 : Système de son et tableau indicateur

Le directeur général communiquera avec monsieur Lionel Arsenault du CLD des Chenaux sur la possibilité de faire une demande dans le cadre du pacte rural dans le but d'acquérir un nouveau tableau indicateur ainsi qu'un système de son pour l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade; qu'advenant la possibilité de participer au programme, le directeur général est autorisé à préparer le document à cet effet.

10. Bibliothèque

10.1 : Animation bibliothèque

2011-07-200 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'activité Animation bibliothèque «Connaissez-vous Geronimo Stilton?» qui aura lieu le 20 septembre prochain à la bibliothèque municipale, au coût de 398,74 \$, taxes incluses.

Adoptée.

11. Grandes Retrouvailles

11.1 Entente

2011-07-201 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec le comité des Grandes Retrouvailles avec les modifications telles que spécifiées par le directeur général.

Adoptée.

12. Mise aux normes de l'eau potable

12.1 : Contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de mises aux normes de l'eau potable la municipalité aura besoin d'un service de laboratoire pour contrôle qualitatif;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de monsieur Roger Ratelle, directeur de projets de Consultants Mésar inc., il a été demandé trois soumissions par invitation à des laboratoires;

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 juin 2011, monsieur Stéphane Isabel, ingénieur de Consultants Mésar inc., nous a fourni les soumissions de deux laboratoires suivants :

LVM inc.	31 322,00 \$;
GROUPE QUALITAS INC.	37 281,00 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Stéphane Isabel, ingénieur;

2011-07-202 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat au Laboratoire LVM inc. au coût de 35 683,59 \$, taxes incluses; ce montant sera payé par le règlement d'emprunt numéro 2011-306.

Adoptée.

13. Urbanisme et zonage

13.1 : Adoption du règlement numéro 2011-312 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue le 15 juin 2011 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-203 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2011-312 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

Article 1

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262». Il porte le numéro 2011-312.

Article 2

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les habitations bifamiliales et multifamiliales dans la zone 108-R.

Article 3

La grille de spécification de la zone 108-R est modifiée en y autorisant les habitations bifamiliales et multifamiliales d'un maximum de 8 logements.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

13.2 : Demande PIIA (enseigne)

CONSIDÉRANT la demande au PIIA – Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes dans le but d'obtenir un permis municipal pour l'implantation d'une enseigne identifiant le commerce «Chrysler Dodge Jeep», au 671, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 29 juin 2011;

2011-07-204 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter le PIIA déposé, aux conditions mentionnées à la résolution du CCU.

Adoptée.

CONSIDÉRANT la demande au PIIA – Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes dans le but d'obtenir un permis municipal pour l'implantation d'une enseigne identifiant le commerce «Rose Bonbon café-confiserie», au 321, boulevard Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 29 juin 2011;

2011-07-205 Il est proposé Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter le PIIA déposé, aux conditions mentionnées à la résolution du CCU.

Adoptée.

14. Hôtel de ville

14.1 : Bureaux municipaux

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant le projet d'aménagement de l'hôtel de ville et ses bureaux.

15. Demandes

15.1 : Société du site Madeleine de Verchères

CONSIDÉRANT QUE la Société du site Madeleine de Verchères désire entreprendre la reconstruction de la partie incendiée du Manoir;

CONSIDÉRANT QUE la Société sollicite une contribution financière;

- 2011-07-206** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement d'une contribution financière de 100 \$ pour le projet de reconstruction de la partie incendiés du Manoir, et en autorise le paiement à la Société du site Madeleine de Verchères.

Adoptée.

15.2 : Coopérative jeunesse de service

- 2011-07-207** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de retenir les services de la Coopérative Jeunesse de Services de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour effectuer l'entretien ménager au centre récréatif Jean-Guy Houle et de l'aréna pour la période de vacances ainsi que l'époussetage de la bibliothèque municipale avant l'ouverture.

Adoptée.

15.3 : CAPSA

- 2011-07-208** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'appuyer la CAPSA dans leur demande d'aide financière pour le projet de nettoyage de gros débris en berge sur l'ensemble du territoire d'intervention en 2012.

Adoptée.

15.4 : Branchement réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT la demande d'un résident de la municipalité de Saint-Casimir pour qu'il soit desservi par le réseau d'aqueduc de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

- 2011-07-209** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la demande conditionnellement à ce que les frais du prolongement soient assumés totalement par le demandeur jusqu'à la limite Saint-Casimir – Sainte-Anne-de-la-Pérade;

QUE les raccordements avec le réseau de la municipalité soient défrayés par le demandeur au montant de 500 \$ établi par le règlement numéro 2004-225;

QUE la municipalité soit libérée de toute responsabilité à partir de la limite des deux municipalités advenant un problème d'alimentation et de qualité de l'eau.

Adoptée.

15.5 : Entente de service entre le CSSS Vallée-de-la-Batiscan et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

CONSIDÉRANT une demande du Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan sur la possibilité de signer une entente de service avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade concernant le transfert temporaire des résidents du Foyer La Pérade et le personnel, en cas de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT les informations données par le directeur général et secrétaire-trésorier sur cette entente;

2011-07-210 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente et à accepter tout changement jugé opportun.

Adoptée.

15.6 : Tour de Beauce

2011-07-211 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser Tour de Beauce à circuler dans les rues de la municipalité les 13 et 14 août prochain.

Adoptée.

15.7 : Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Ce sujet est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

15.8 : Projet Gaspé-Ottawa à la course – Opération enfant soleil

2011-07-212 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet Gaspé-Ottawa à la course et la demande de participation financière est refusée considérant que la population est sollicitée au début de juin de chaque année.

Adoptée.

16. Rapport de comités

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant la Fondation Rues principales, étude récréotouristique et du 20^e anniversaire du Tournoi de golf Charles-Henri Lapointe.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information concernant la Coopérative jeunesse de service et de l'assemblée générale de l'ADIC.

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant la préparation du nouveau site Internet, de l'assemblée générale annuelle de la Société du site Madeleine-de-Verchères et de la préparation des Grandes Retrouvailles.

Le conseiller Mario Charest donne de l'information concernant la Fête nationale et de la préparation du tournoi de balle pour septembre prochain.

17. Autres sujets

17.1 : Autorisation

2011-07-213 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Lafond à signer l'addenda numéro 1 du protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable.

Adoptée.

17.2 : Pacte rural

Par la résolution numéro 2011-04-114, le directeur général et secrétaire-trésorier avait été autorisé à signer et faire parvenir à la MRC des Chenaux une demande d'aide financière dans le cadre du programme pacte rural.

18. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : dos d'âne Île-du-Sable, nombre de participants à la séance ordinaire d'aujourd'hui, panneaux Grandes Retrouvailles, entente avec l'école Madeleine-de-Verchères en situation d'urgence.

19. Clôture de la séance

2011-07-214 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 23.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire